

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CF57

présenté par

M. Nury, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Économie »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.